DGA

DE GUILLENCHMIDT & ASSOCIÉS

AVOCATS A LA COUR

Le droit de la règlementation,

c’est quoi ?

DGA

Mon activité est soumise à une règlementation française et/ou européenne

- Analyse préalable de la réglementation
- Gestion du risque
- Evaluation des opportunités

DGA

Hypothèse 1

Une nouvelle règlementation risque d'entraver mon activité

Actions de lobbying
(support juridique aux affaires publiques)

« Portes étroites »
(Projet de décrets en Conseil d'Etat)

« Contributions extérieures »
(Conseil constitutionnel)

Recours en annulation
(juridictions administratives)

Demande de suspension des effets de la réglementation
(procédure d'urgence en référé)

Renvois préjudiciels
(juridictions européennes)

Question prioritaire de constitutionnalité
(Conseil constitutionnel)

DGA

Hypothèse 2

Je dois assurer la conformité de mon activité

Respect des règlementations transversales (anticorruption, anti-cadeaux, devoir de vigilance)

Analyse de la réglementation de la cible
(projets d'acquisition)

Validation au regard de la règlementation

(marketing et allégations produits, conformité des agréments, conditions d'exercice, etc.)

Evaluation des opportunités offertes par la réglementation
(innovation, diversification, accompagnement de croissance)

DGA

Hypothèse 3

Mes concurrents ne respectent pas la réglementation

Evaluation du risque pour adopter la même stratégie

Recherches de stratégies alternatives innovantes

Actions en cessation des pratiques et concurrence déloyale

DGA

Hypothèse 4

Je suis contrôlé

Assistance juridique au contrôle

Discussions avec les organes de contrôle et de poursuite

Transactions

Recours contre les décisions de sanction et assistance lors de poursuites pénales

Gestion du risque réglementaire et évaluation des opportunités

Cette règlementation risque d'entraver mon activité	Je dois assurer la conformité de mon activité	Mes concurrents ne respectent pas la réglementation	Je suis contrôlé
Actions de lobbying « Portes étroites » (sur certains projets de décret) « Contributions extérieures » (avant adoption de la loi)	Validation au regard de la règlementation (marketing et allégations produits, conformité des agréments, conditions d'exercice, etc.)	Evaluation du risque pour adopter la même stratégie Recherches de stratégies alternatives innovantes	Assistance juridique au contrôle Discussions avec les organes de contrôle et de poursuite Transactions
Recours en annulation Demande de suspension des effets de la réglementation	Respect des règlementations transversales (anticorruption, anti-cadeaux, devoir de vigilance) Analyse de la règlementation de la cible (projets d'acquisition)	Actions en cessation des pratiques et concurrence déloyale	Recours contre les décisions de sanction et assistance en matière pénale
Renvois préjudiciels Question prioritaire de constitutionnalité	Evaluation des opportunités offertes par la réglementation (innovation, diversification, accompagnement de croissance)	-	-

A chaque étape : validation des communiqués et des actions de communication